

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2022-12-068

Fonds de soutien d'urgence énergétique de l'agglomération aux communes

Rapporteur : *Jeanine FAVRE SECOND*

Date de Convocation : 29 novembre 2022	Séance du 06 décembre 2022
Date d'affichage : 08 décembre 2022	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 21	
▪ Nombre de votants : 29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Marie-Laure PERDIGUIER, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK

Étaient absents excusés et représentés :

Éric DEVALQUENAIRE est représenté (e) par Stéphanie CASTRIGNANO, Estelle ROLLE est représenté (e) par Grégoire SOUQUE, Fabrice BAUDOIN est représenté (e) par Sandrine IGNERSKI, Michel CAMPERGUE est représenté (e) par Franck JOUSSELIN, Renée THOMAS est représenté (e) par Claudine BOISSEAU, Jade MORENAS est représenté (e) par Alain FIRMIN, Philippe REYNERO est représenté (e) par Jennifer HAMAIDE, Thomas DEVALQUENAIRE est représenté (e) par Marie-Laure PERDIGUIER,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

Dans le contexte de forte augmentation des tarifs de l'énergie à laquelle les communes sont confrontées, la communauté d'agglomération du Grand Avignon a approuvé la création d'un fonds de soutien énergétique d'urgence doté de 2 000 000€, par délibération du 24 octobre 2022.

Ce fonds de soutien est destiné aux communes membres de l'agglomération, pour les aider à faire face à l'importante augmentation du coût de leurs dépenses énergétiques supportées en période hivernale lors des exercices 2022 et 2023.

Le règlement financier s'y rapportant prévoit que cette aide exceptionnelle, répartie entre les communes selon des critères d'attribution identiques à ceux du fonds de soutien à l'investissement, sera octroyée dans la limite de 50% des factures énergétiques exclusivement liées à la consommation de leur patrimoine

bâti.

Il est donc proposé d'approuver de manière concordante, avec chaque organe délibérant des communes membres de l'EPCI :

- la liste des bâtiments communaux concernés dans le tableau joint à la présente
- les modèles de lettre d'engagement à participer au groupe de travail « Economies d'énergie » organisé par le Grand Avignon
- l'attestation sur l'honneur de renseignement de la plateforme OPERAT, que chaque commune devra produire à l'appui de sa demande de versement du fonds de soutien.

Conformément à la délibération adoptée en conseil communautaire du 24 octobre 2022, la commune de Morières-lès-Avignon percevra une enveloppe de 104 750€ au titre de ce fonds d'urgence.

L'assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère et,

- **APPROUVE** le tableau recensant la liste des bâtiments communaux dont maximum 50% du montant de la facture énergétique, au titre des exercices 2022/2023, seront financés par le Grand Avignon dans la limite du fonds octroyé à chaque commune
- **PRÉCISE** que chaque commune devra produire à l'appui de sa demande de versement, un certificat administratif attestant le montant des factures acquittées
- **DEMANDE** que chaque commune produise au Grand Avignon la délibération du conseil municipal ainsi que la lettre d'engagement à participer au groupe de travail « Economies d'énergie » du Grand Avignon et l'attestation sur l'honneur de renseignement de la plateforme OPERAT

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 07/12/2022
Le Maire,

Grégoire SOUQUE

